



BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2025

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget primitif du budget annexe « assainissement »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « assainissement »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « assainissement »	4
2.2 La dette du budget annexe « assainissement »	5
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « assainissement »	6
4. La section d'exploitation du budget annexe « assainissement »	7
4.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	7
4.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	8
5. La section d'investissement du budget annexe « assainissement »	10
5.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	10
5.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	12

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

Le budget primitif du budget annexe « assainissement » prévoit un total de crédits :

- ✓ en section d'exploitation : 57,49 M€,
- ✓ en section d'investissement : 63,22 M€.

Le budget primitif du budget annexe est voté en Conseil de la Métropole.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget primitif, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025	
				en M€	en %
Recettes de gestion courante	49,26	52,27	46,33	-5,94	-11%
Dépenses de gestion courante	17,36	19,06	18,93	-0,14	-1%
Epargne de gestion courante (EBG)	31,90	33,21	27,40	-5,80	-17%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	65%	64%	59%		
Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775	2,00	0,97	0,26	-0,72	-73%
Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)	3,37	3,51	1,18	-2,32	-66%
Résultat exceptionnel large	-1,37	-2,53	-0,93	1,61	-63%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	30,52	30,67	26,48	-4,20	-14%
Taux d'épargne de gestion	60%	58%	57%		
Recettes réelles	51,26	53,25	46,59	-6,66	-13%
Dépenses réelles	26,39	29,42	25,20	-4,22	-14%
Epargne brute (EBE)	24,86	23,83	21,39	-2,44	-10%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	49%	45%	46%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	12,46	12,40	11,87	-0,53	-4%
Epargne nette (ENE)	12,41	11,43	9,52	-1,91	-17%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	24%	21%	20%		
Encours de dette (au 31/12 de l'année précédente)	147,71	140,27	127,87	-12,40	-9%
Capacité dynamique de désendettement	5,9	5,9	6,0		

Le taux d'épargne brute de 46% est stable par rapport au budget voté 2024 en raison de la diminution des dépenses et recettes dans des proportions similaires.

Avec 21,39 M€, l'épargne brute permet de couvrir les 11,87 M€ d'annuité en capital de la dette.

La capacité dynamique de désendettement est stable.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « assainissement »

	Stock de dette au 31/12/2024 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2025 (b)	Provision pour emprunt obligataire en 2025* (b')	Emprunt prévisionnel budget primitif 2025 (c)	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2025 (a)- (b)+(b')+(c)
Volume	127 869 K€	11 870 K€	530 K€	25 637 K€	141 636 K€

* Les provisions pour emprunt obligataire correspondent à des crédits exécutés mais sans impact sur l'encours restant dû.

Le stock de dette prévisionnel au 31/12/2025 évalué à 141 636 K€ est en augmentation suite à l'inscription d'un emprunt prévisionnel au budget primitif 2025 estimé à 25 637 K€. Cet emprunt équilibre sera revu à la baisse au budget supplémentaire suite à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 11 870 K€ sur l'exercice 2025 (en baisse de 4% par rapport à l'exercice 2024).

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « assainissement » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Variation volume de l'autorisation de programme 2025	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements voté 2024	Montant annuel des crédits de paiements budget primitif 2025	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2025
Assainissement	ASSAINISSEMENT GESTION MDTURE 2020-26	247 794 K€		70 365 K€	39 699 K€	25 503 K€	55%
	ASSAINISSEMENT PROJET MDTURE 2020-26	292 461 K€		54 588 K€	20 200 K€	14 739 K€	31%
	SOUS-TOTAL	540 255 K€	0	124 953 K€	59 899 K€	40 242 K€	42%
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	15 K€		0	7 K€	3 K€	67%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	25 K€	60 K€	0	25 K€	50 K€	88%
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	660 K€		0	256 K€	150 K€	62%
	SOUS-TOTAL	700 K€	60 K€	0	288 K€	203 K€	65%
	TOTAL	540 955 K€	60 K€	124 953 K€	60 187 K€	40 445 K€	42%

Le volume des autorisations de programme (AP) au 1^{er} janvier 2025 est en augmentation par rapport 2024. Il s'élève à 541 015 K€ avec un taux prévisionnel d'avancement de 42% au 31/12/2025.

Une variation du volume de l'autorisation de programme « Numérique gestion mandature 2020-2026 » de 60 K€ est destiné au renouvellement du matériel informatique, l'achat de licences ou de logiciels spécifiques.

Le volume des autorisations de programme « Assainissement gestion mandature 2020-2026 » et « Assainissement projet mandature 2020-2026 » voté fin 2023 permet de couvrir les besoins générés par le schéma directeur qui sera soumis au vote lors du Conseil Métropolitain du 5 décembre 2024, avec une feuille de route sur les 20 ans à venir qui répond aux objectifs suivants :

- ✓ préserver le bon état écologique des milieux,
- ✓ contribuer à la préservation de la ressource par le développement de nouvelles techniques,
- ✓ préserver et optimiser le patrimoine.

Les thématiques identifiées visent à assurer la conformité des installations au cadre réglementaire, améliorer la qualité des milieux récepteurs, s'adapter aux changements climatiques, rationaliser les ouvrages et préserver et optimiser le patrimoine.

En 2025, les principaux investissements représentent :

- 25 503 K€ inscrits pour les travaux récurrents afférents à la compétence « assainissement » avec l'autorisation de programme « Assainissement gestion mandature 2020-2026 » dédiée à des interventions récurrentes et de courtes durées sur des réseaux d'assainissement ou des ouvrages existants ;
- 14 739 K€ de crédits pour les nouveaux projets (autorisation de programme « Assainissement projet mandature 2020-2026 »). Les autorisations de programme de projet regroupent des opérations correspondant à de nouvelles infrastructures ou équipements structurants pour la Métropole. Pour l'exercice 2025, ces crédits sont dédiés notamment aux travaux sur les stations d'épuration des communes de Cuges-les-Pins, Istres (Rassuen), Berre-l'Étang, Salon-de-Provence, Ensues-la-Redonne, Miramas, ainsi qu'aux travaux divers liés au schéma directeur d'assainissement.
- 203 K€ dédiés aux programmes logistique, numérique et parc automobile pour l'acquisition de matériel informatique, de mobiliers de bureaux et de transport.

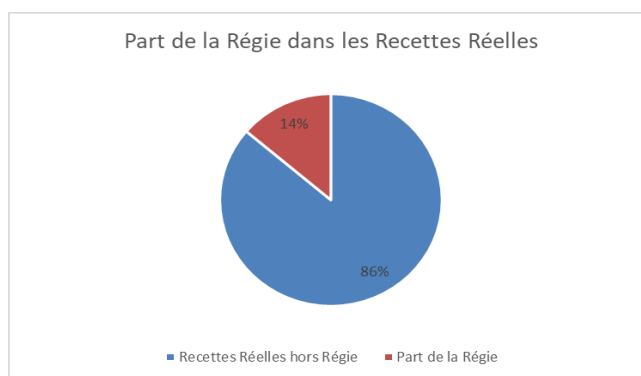
4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
Recettes réelles	51,26	53,25	46,59	-12,50%
Recettes de gestion courante	49,26	52,27	46,33	-11,37%
013 - Atténuations de charges	0,12	0,06	0,06	-6,18%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	42,99	46,28	45,98	-0,66%
74 - Dotations et participations	5,69	5,52	0,05	-99,19%
75 - Autres produits de gestion courante	0,46	0,40	0,25	-38,27%
Autres recettes d'exploitation	2,00	0,97	0,26	-73,47%
77 - Produits exceptionnels	2,00	0,82	0,26	-68,33%
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)		0,16		-100,00%
Recettes d'ordre	11,92	10,90	10,90	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11,92	10,90	10,90	0,00%
Total recettes d'exploitation	63,18	64,15	57,49	-10,38%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	52,24	45,18		
Total recettes d'exploitation cumulées	115,42	109,33	57,49	-47,42%

Pour 2025, les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 46,59 M€, en baisse de 12,50% par rapport au total voté 2024.

Les 46,59 M€ de recettes réelles se répartissent entre la gestion déléguée (sur le périmètre des communes des ex-territoires Marseille Provence, Pays d'Aix, Istres Ouest-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays Salonais) et la gestion en régie (correspondant à l'exploitation sur le périmètre des communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts) comme suit :



La diminution globale des recettes constatée résulte :

- ✓ d'une baisse au chapitre 74 avec la fin des primes d'épuration (entériné par la loi de finances 2024) versées par l'agence de l'eau à hauteur de 5 M€ ;
- ✓ d'une baisse des recettes liée aux Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) au chapitre 75 avec -38,27% suite à une hausse exceptionnelle des recettes en 2024 liées à des rattrapages.

Le chapitre 70 est stable, il concerne principalement les surtaxes et les redevances assainissement, mais aussi les redevances de performance (versées par les DSP pour être reversées ensuite à l'agence de l'eau via le chapitre 014), les recettes liées à l'assainissement non collectif (fosses septiques) et la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

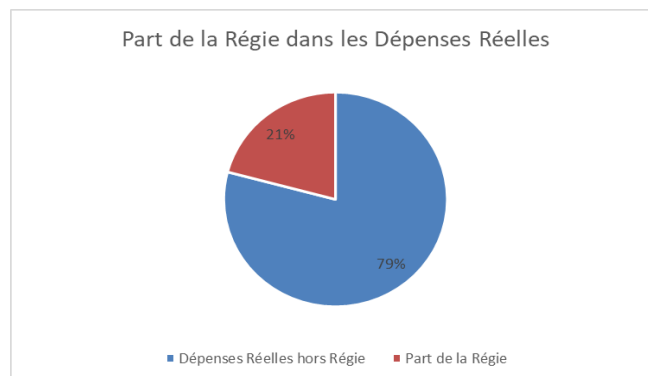
Les recettes d'ordre sont stables avec 10,90 M€ inscrits.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
Dépenses réelles	26,39	29,42	25,20	-14,34%
Dépenses de gestion courante	17,36	19,06	18,93	-0,73%
011 - Charges à caractère général	8,87	8,45	7,56	-10,51%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7,20	9,56	10,43	9,09%
014 - Atténuations de produits	0,89	0,73	0,80	10,34%
65 - Autres charges de gestion courante	0,40	0,32	0,13	-59,83%
Autres dépenses d'exploitation	9,03	10,35	6,27	-39,41%
66 - Charges financières	5,97	5,48	5,09	-7,05%
67 - Charges exceptionnelles	3,02	2,26	0,58	-74,34%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	0,05	1,24	0,60	-51,54%
022 - Dépenses imprévues		1,37		-100,00%
Dépenses d'ordre	28,65	30,04	27,43	-8,69%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28,65	30,04	27,43	-8,69%
Total dépenses d'exploitation hors virement	55,05	59,46	52,63	-11,49%
023 - Virement à la section d'investissement	60,37	49,87	4,86	-90,26%
Total dépenses d'exploitation	115,42	109,33	57,49	-47,42%

Pour 2025, les dépenses réelles d'exploitation s'établissent à 25,20 M€, en baisse de -14,34% par rapport au budget voté 2024.

Les 25,20 M€ de dépenses réelles se répartissent entre les dépenses afférentes à la gestion déléguée (sur le périmètre des communes des ex-territoires, Marseille Provence, Pays d'Aix, Istres Ouest-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays Salonais) et la gestion en régie (correspondant à l'exploitation sur le périmètre des communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts) comme suit :



Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Au chapitre 011 avec 7,56 M€ avec en principales inscriptions :
 - 1,38 M€ de reversement des redevances assainissement à la Société Publique Locale (SPL) L'eau des collines pour les communes de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin et Roquevaire ;
 - 0,98 M€ de primes d'assurance positionnées par la Direction Juridique (dommage aux biens, responsabilité civile, auto etc.) ;
 - 0,75 M€ en consommation de fluides (eau, électricité) pour la Régie de Martigues ;
 - 0,65 M€ concernant le transport, le traitement et la valorisation des boues générées par les stations d'épuration ;

- 0,52 M€ pour l'occupation des bureaux au Docks avec le loyer, les charges et la taxe foncière.

Au chapitre 011, la baisse de -10,51% entre 2024 et 2025 est liée principalement à la diminution des coûts des études grâce à la reprise en direct des contrôles d'assainissement non collectif autrefois confiés à la SERAMM (service d'assainissement Marseille Métropole), mais également à l'organisation et l'optimisation des besoins suite à la fusion des 6 budgets annexes « assainissement » au 1^{er} janvier 2024.

- ✓ Au chapitre 65, l'inscription de 0,13 M€ correspond aux admissions en non-valeur. La baisse de 0,19 M€ par rapport au budget voté 2024 fait suite à la fin du reversement des primes d'épuration par l'Agence de l'eau à compter de 2025. En effet, une partie des primes d'épuration perçues par la métropole étaient redistribuées à la SPL L'eau des collines pour les communes dont elle est délégataire de l'assainissement ;
- ✓ Au chapitre 66, avec 5,09 M€ en diminution de - 7,05% due à une baisse des intérêts de la dette en 2025 suite à la réduction de l'encours de dette, et à la tendance baissière des taux pour les emprunts à taux variables ;
- ✓ Au chapitre 67, pour 0,58 M€ avec une variation de -74,34% liée à la fin du protocole SUEZ relatif au contrat assainissement sur les communes d'Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Fos-sur-Mer par lequel la métropole dédommageait l'entreprise pour les pertes subies sur le contrat suite à l'envolée des prix de l'énergie.
- ✓ Au chapitre 012, une augmentation de 9,09% est constaté en 2025 du fait du renforcement des effectifs affectés à l'assainissement.

Les dépenses d'ordre sont en diminutions de -8,69%.

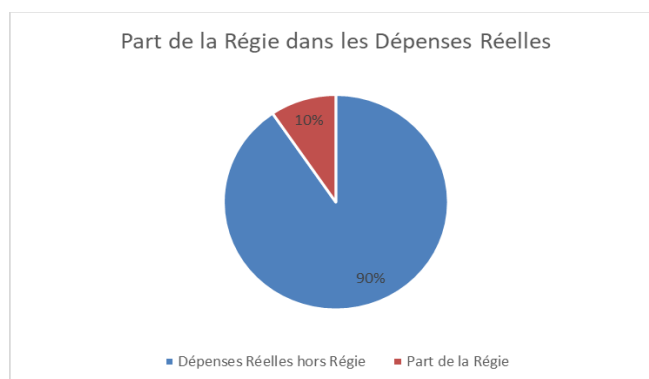
5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
Dépenses réelles	91,66	75,26	52,32	-30,5%
Dépenses d'équipement	77,46	60,19	40,45	-32,8%
Dépenses financières	14,20	15,07	11,87	-21,2%
13 - Subventions d'Investissement		0,38		-100,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	12,46	12,40	11,87	-4,2%
27 - Autres immobilisations financières	1,75			
020 - Dépenses imprévues		2,29		-100,0%
Dépenses d'ordre	62,84	31,66	10,90	-65,6%
040 - Opérations de transfert entre sections	11,92	10,90	10,90	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	50,92	20,76		-100,0%
Total dépenses d'investissement	154,50	106,92	63,22	-40,9%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	20,91	20,61		
Total dépenses d'investissement cumulées	175,41	127,53	63,22	-50,4%

Pour 2025, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 52,32 M€, en baisse de -30,5% par rapport au budget voté 2024.

Ces dépenses se répartissent entre la gestion déléguée (sur le périmètre des communes des ex-territoires Marseille-Provence, Pays d'Aix, Istres Ouest-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays Salonais) et la gestion en régie (correspondant à l'exploitation sur le périmètre des communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts) comme suit :



- ✓ Les dépenses d'équipement représentent 40,45 M€ d'inscriptions. Ces dépenses correspondent principalement à 24 M€ pour les opérations réseaux et 12M€ pour les ouvrages, dont l'objet est l'amélioration et la préservation du patrimoine et la protection de l'environnement. De plus, il y a 3,2 M€ prévus pour les études et 1 M€ dédié à l'acquisition de véhicules utilitaires.

Pour la partie Réseaux, les crédits sont dédiés aux opérations suivantes :

- « Travaux réseaux 2024-2026 Zone Sud » : 7,8 M€ dont 4,9 M€ pour Marseille, 0,7 M€ pour Allauch et Saint-Victoret. Le reste de la dépense est réparti entre les autres communes de la Zone Sud (Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons, Les Pennes-Mirabeau, Saint-Zacharie)

- « Travaux réseaux 2024-206 Zone Nord » : 6,7 M€ dont 1,3 M€ pour Miramas, 0,93 M€ pour Port-Saint-Louis-du-Rhône, 0,92 M€ pour Salon-de-Provence, 0,64 M€ pour Bouc-Bel-Air et 0,6 M€ pour Istres. Le reste de la dépense est réparti entre les autres communes de la Zone Nord (Alleins, Berre-l'Étang, Cabriès (Calas), Charleval, Eyguières, Fos-sur-Mer, Grans, Jouques, La Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lambesc, Lançon-de-Provence, Le Puy-Sainte-Reparate, Mallemort, Meyrargues, Meyreuil, Pelissanne, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Rognac, Rognes, Rousset, Saint-Chamas, Sénas, Trets, Velaux)
- « Extension renouvellement mise en conformité réseaux CT5 » : 2,7 M€
- « Travaux réseaux 2024-2026 Zone 3 » : 1,5 M€ dont 0,64 M€ pour Martigues, 0,7 M€ pour Saint-Mitre-les-Remparts et 0,2 M€ pour Port-de-Bouc
- « Réhabilitation Ovoïde eaux usées Aubagne/Marseille », 1,1 M€

Pour la partie Ouvrages, les crédits sont dédiés aux opérations suivantes :

- « Nouvelle STEP de Cuges les Pins 2023 », 2,1 M€
- « Création bassin rétention unitaire capitaine Gèze », 2 M€
- « Travaux ouvrages 2024-2026 Zone Sud », 1,6 M€ dont 0,7 M€ pour Marseille et 0,3 M€ pour La Ciotat. Le reste concerne les communes de Carry-le-Rouet, Cassis, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Marignane, Roquefort-la-Bédoule, Sausset-les-Pins.
- « Démolition reconstruction du Gazomètre de l'usine de traitement des boues d'épuration du complexe Geolide à Sormiou », 1,1 M€

Pour la partie études, il s'agit essentiellement de l'opération « Travaux schéma directeur assainissement CT6 » pour 1,3 M€ pour la Régie des eaux Métropolitaine (Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts). Enfin, une opération « Acquisition véhicule zone 3 » à hauteur de 0,79 M€ est prévue pour la Régie des eaux Métropolitaine (l'inégalité de la dépense concernant la commune de Martigues).

La baisse de -32,8% des inscriptions au budget primitif 2025 fait suite à un décalage des calendriers de réalisation des opérations suivantes :

- « Création bassin unitaire Capitaine Gèze » : -6,6 M€ ;
- « Réhabilitation Ovoïde eaux usées Aubagne/Marseille » : -2,6 M€.

✓ Au chapitre 16, le remboursement de l'emprunt est inscrit pour 11,87 M€ en baisse de -4,2%.

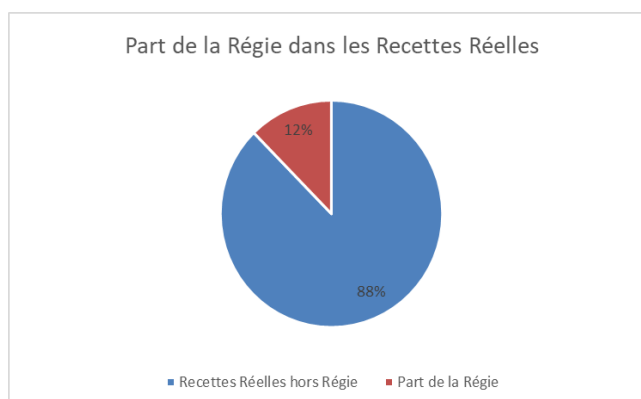
Concernant les opérations d'ordre, le montant est stable avec 10,90 M€.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
Recettes réelles	33,79	26,87	30,93	15,1%
Recettes d'équipement	18,14	6,25	30,93	
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	5,55	6,25	5,29	-15,4%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	12,59		25,64	
Recettes financières	15,65	20,61	0,00	-100,0%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	12,96	20,61		
27 - Autres immobilisations financières	2,69			
Recettes d'ordre	79,57	50,80	27,43	-46,0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28,65	30,04	27,43	-8,7%
041 - Opérations patrimoniales	50,92	20,76		-100,0%
Total recettes d'investissement hors virement	113,36	77,67	58,36	-24,9%
021 - Virement de la section d'exploitation	60,37	49,87	4,86	-90,3%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	1,68			
Total recettes d'investissement	175,41	127,54	63,22	-50,4%

Pour 2025, les recettes réelles d'investissement s'établissent à 30,93 M€, en augmentation de 15,1% par rapport au budget voté 2024. Cette augmentation est liée principalement à l'inscription d'un emprunt prévisionnel d'équilibre de 25,64 M€, qui sera revu à la baisse au budget supplémentaire suite à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

Les 30,93 M€ de recettes réelles se répartissent entre la gestion déléguée (sur le périmètre des communes des ex-territoires Marseille Provence, Pays d'Aix, Istres Ouest-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays Salonais) et la gestion en régie (correspondant à l'exploitation sur le périmètre des communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts) comme suit :



- ✓ La baisse de -15,4% au chapitre 13 concerne principalement des dossiers en cours financés par l'Agence de l'eau dont l'inscription à hauteur 5,29 M€ est liée au versement de soldes de subventions, l'ensemble des nouveaux dossiers n'ayant pas encore fait l'objet d'un vote.
Il est prévu 1,5 M€ correspondant au solde d'une subvention pour l'opération de « Création bassin rétention unitaire capitaine Gèze » et 1,4 M€ également pour solde du financement de l'opération « Réhabilitation Ovoïde eaux usées Aubagne/Marseille »

Le reste du montant inscrit se répartit entre 41 dossiers de cofinancement pour différentes opérations situées sur les Zones Nord (Eguilles, Lamanon, Cabriès, Sénas, Charleval, Salon-de-Provence, Pelissanne) pour 1 M€, Zone Sud (Marseille, Allauch, Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Marignane, Sausset-les-Pins) pour 0,74 M€ et la Régie des eaux Métropolitaine pour 0,43 M€.

Les recettes d'ordre sont en diminution de 8,69%.